

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 22 juin 2022

Question n° 12

**Contractualisation d'un emprunt de 4 millions d'euros
pour la nouvelle station d'épuration de Saint-Amand-Montrond**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la délibération n° 8 de la Communauté de communes Cœur de France en date du 20 décembre 2019 ;

vu le contrat de délégation de service public signé avec Véolia incluant la construction de la nouvelle station d'épuration de Saint-Amand-Montrond ;

considérant la nécessité pour Cœur de France, de disposer de financement à long terme pour la partie des travaux, estimée à 4 millions d'euros ;

considérant qu'une consultation doit être lancée auprès d'organismes bancaires ;

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise Monsieur le Président à effectuer les démarches nécessaires pour contractualiser cet emprunt.

 Le Président
Daniel BÔNE